



AGIR AVEC NOUS C'EST CAPITAL !

**Aux élections du conseil de surveillance du fonds ORANGE
ACTIONS**

du 30 novembre au 4 décembre 2020

Nous voulons :

Agir pour porter l'actionnariat salarié au-delà des 10% dans le capital d'Orange

Agir pour avoir un réel impact sur la stratégie et le développement d'Orange

Agir pour protéger et piloter l'épargne salariale

Agir pour garantir une redistribution responsable des dividendes

Agir pour valoriser l'image de l'entreprise vis-à-vis des investisseurs

Agir pour assurer un développement responsable de l'entreprise respectant nos valeurs d'émancipation et de justice sociale



AGIR AVEC NOUS C'EST CAPITAL !

VOTONS

AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS ORANGE ACTIONS

Du 30 novembre au 4 décembre 2020



NOUS VOULONS

AGIR pour porter l'actuariat salarié au-delà des 10% dans le capital d'Orange

AGIR pour avoir un réel impact sur la stratégie et le développement d'Orange

AGIR pour protéger et pérenniser l'épargne salariale

AGIR pour garantir une redistribution responsable des dividendes

AGIR pour valoriser l'usage de l'entreprise vis-à-vis des investisseurs

AGIR pour assurer un développement responsable de l'entreprise

respectant nos valeurs d'engagement et de justice sociale

OUI DU!

QUI SONT LES ÉLECTEURS ?
LES ACTIFS COMME LES ANCIENS SALARIÉS ET LES INTERIMAIRES QUI DÉTIENNENT DES PARTS DANS LE FONDS ORANGE ACTIONS

QUEL EST LE MODE DE SCRUTIN ?
VOIE ÉLECTRONIQUE À 7 JOURS / PART = 1 VOIE

LE FONDS ORANGE ACTIONS C'EST QUOI ?

Plus de 120 000 porteurs de parts, salariés actifs ou anciens salariés retraités, pour plus de 140 millions de parts.

Plus de 1,6 milliards d'€ représentant près de 0,5 % du capital d'Orange.

Une structure de gouvernance réglementée, composée d'un conseil de surveillance et d'une société de gestion (Fininvest).

Documents

[Conseil surveillance actions](#)